



034_2026_DEVECO

Département des Yvelines
JOUARS-PONTCHARTRAIN

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA**.

Date de la convocation : 3 avril

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 29

VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA – STOOS – MAGNIER – RAMALHO-CLAUDIO – GAMPACKAT – GUEZENEC – GODIN – ROQUELLE – COSTARD – SUTRA – BOYE – D'ASTA – BOGE – HOURTOLOU – GISQUET – DUBUS – LE PAVEC – LOTODE – DA COSTA – DEFRANCE – FAUCHERY – SEBASTIEN – WINTZENRIETH – DE SAINT POL – METAYER – THOMASSET – DILASSEUR – GOUSSEAU – LYNCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MAGNIER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Convention de partenariat pour les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) entre EVOLVEA VITRAIL et le coworking de Jouars-Pontchartrain

Dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA), la commune de Jouars-Pontchartrain a reçu la candidature de l'entreprise chartriptontaine EVOLVEA VITRAIL, qui utilise très régulièrement les salles du coworking.

Il est proposé au conseil municipal de convenir d'un partenariat avec ladite entreprise pour ces Journées Européennes des Métiers d'Art.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la mission de soutien au développement économique local allouée au Tiers lieu Espace de Coworking de Jouars-Pontchartrain ;

Considérant la candidature, favorablement accueillie, de l'entreprise chartriptontaine EVOLVEA VITRAIL aux Journées Européennes des Métiers d'Art organisées chaque année de façon nationale par l'Institut pour les Savoir-Faire Français ;

Considérant l'usage très régulier depuis janvier 2025 par EVOLVEA VITRAIL des salles du coworkingJP pour y déployer son programme d'ateliers d'initiation ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** de signer la convention de partenariat concernant les Journées Européennes des Métiers d'Art avec EVOLVEA VITRAIL

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance

Patryk MAGNIER



Le Maire

Thomas MENGELLE-TOUYA



034_2026_DEVECO

Acte exécutoire

Mis en ligne le : **14 AVR. 2026**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

